

- Ansell Healthcare est un leader mondial en ***protection des mains pour le secteur médical***. Chez Ansell Healthcare, nous produisons et commercialisons une gamme étendue de ***gants chirurgicaux et de gants d'examen.***
- Ces produits sont complétés par ***une gamme de dispositifs médicaux***.
- Pour plus d'informations sur la société, visitez notre site: ***www.ansellhealthcare.com***

Ansell

Protecteurs des yeux et du visage

Marc BANACH, Gérard CHAUVIN, Vincent HUGON

Ansell



Définition

Fiche technique

Marquage

Référence

Ansell

- Les lunettes de protection ***Safeview*** sont l'association de montures et de visières interchangeables.
- Elles sont à utiliser dans un environnement où des risques de projection subsistent
- Un confort associé au design font de ***Safeview*** la solution idéale pour la protection des yeux.

Ansell

FICHE TECHNIQUE

unette de protection Safeview visière interchangeable PI Classe I	Référence monture : SV100F Référence visière : SV250F

DIMENSIONS

isière	: 220 mm x 65 mm avec 4 orifices pour le montage sur la monture	Epaisseur	: 0,15 mm	Poids visière	: 2,75 g	Poids visière + monture	: 8,27 g

MATERIAU DE FABRICATION

isière — Polyester transparent — SANS LATEX

TRAITEMENT DE LA VISIERE

isière — Solution anti-buée 0,7 % — Marklear AFL - 3 et 10,2 % — Isopropanol

DESCRIPTIF DU CONDITIONNEMENT

ar enveloppe : 25 visières
ar boîte : 250 visières (10 enveloppes de 25 visières)

DIMENSIONS

lonture	: en U 165 mm x 130 mm	Epaisseur	: 4 mm	Poids monture	: 5,52 g	Poids visière + monture	: 8,27 g

MATERIAU DE FABRICATION

lonture — PVC rigide — SANS LATEX
oloris — 10 coloris (bleu – jaune – blanc – noir – rouge – vert bouteille – vert prairie – bleu vert – rose – mauve)

DESCRIPTIF DU CONDITIONNEMENT

ar sachet : 10 montures (assortiment de coloris)
ar carton : 100 montures (10 sachets de 10 montures)

MARQUAGE CE : oui – conforme à la Directive EPI 89/686
Certification disponible sur demande

Ansell

FT Safeview – 22/06/04

Références et conditionnements

- **Monture de lunettes réf. SV100F**
  100 unités (10 paquets de 10 unités assortiment de 10 couleurs)
- **Visière pour lunettes réf. SV250F**
  250 unités (10 paquets de 25 unités

Ansell

CARACTERISTIQUES

ET

AVANTAGES

Ansell

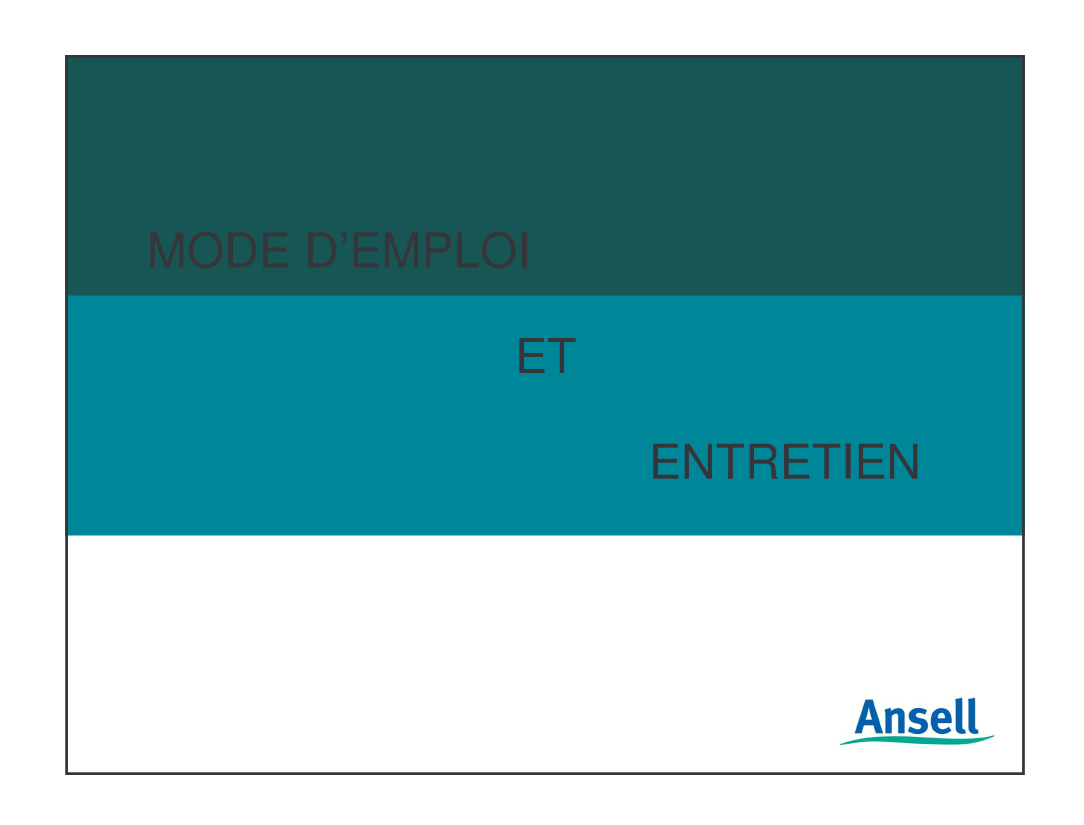
- Faible poids, qui les font oublier à l'usage
- Large gamme de couleurs, les rendant attractives pour l'utilisateur
- Protection latérale
- Revêtement antistatique évitant la buée
- Monture réutilisable avec changement de visière facile
- Peuvent être utilisées en association avec des lunettes de correction
- Marquage CE selon la Directive EPI 89/686 - Classe I
- Ce produit ne contient pas de latex

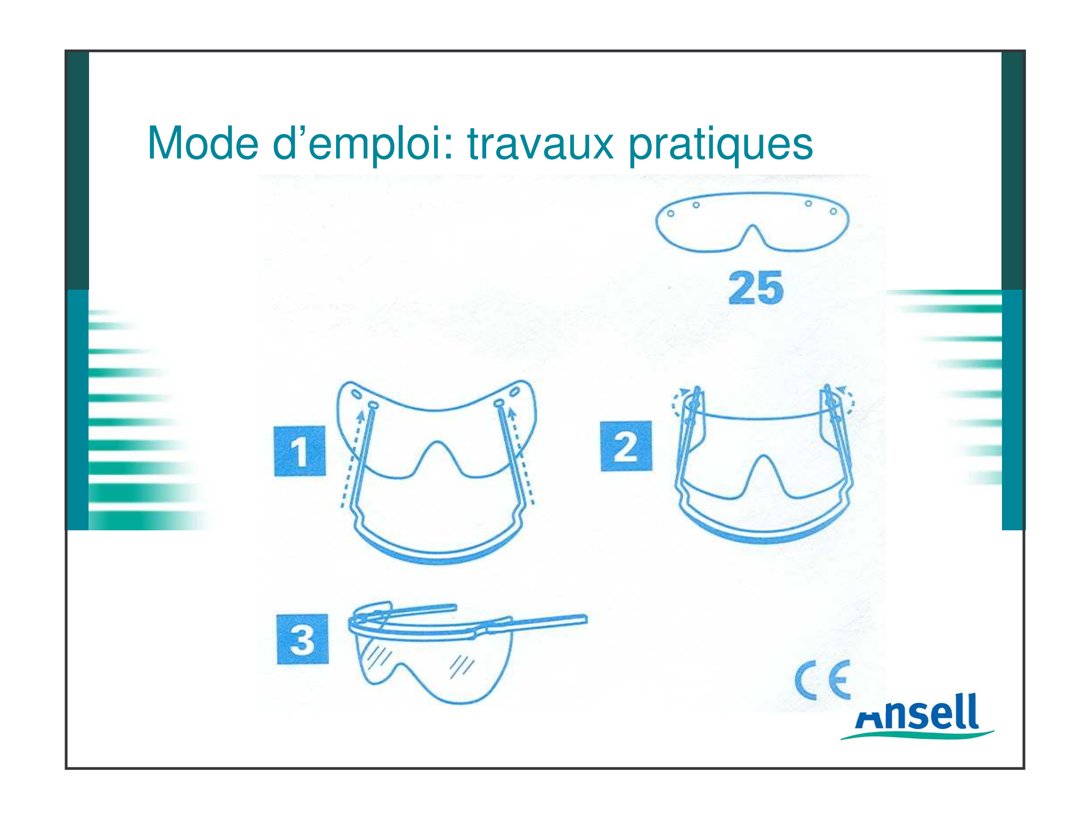
Ansell

Avantages de *Safeview* par rapport aux masque à visière et lunette « classique »

Lunette « classique »	Masque à visière
Plus économique, possibilité d'équiper l'ensemble du personnel	Plus sécurisant car protège souvent mieux des projections
Plus léger	Rationalisation
S'adapte sur la plus-part des lunettes de vue	Meilleur confort oculaire (moins de réverbération)
Concept Usage Unique et/ou personne unique + Code couleur	Peut n'être utilisé qu'à l'instant du risque, meilleur acceptation du personnel
Entretien plus facile	S'adapte sur les masques respiratoires
Peut être utilisé par le patient	

Ansell





- L'entretien des montures peut se faire avec tous les produits de décontamination à froid.
- Il est déconseillé de nettoyer les visières:
  Lorsque les ***Safeview*** sont utilisés au bloc opératoire ou en présence de malade en isolement, nous recommandons de changer de visière entre chaque patient. Dans les autres services, de les remplacer dès qu'elles sont souillés

Ansell

LES DIFFERENTES UTILISATIONS

Ansell



En harmonie avec le code du travail

- Une législation « préventive » qui s'inscrit dans le cadre de l'article L230-2 du code du travail. Celui-ci prévoit notamment que le ***chef d'établissement doit « évaluer les risques pour les travailleurs,… éviter les risques, les combattre à la source, …***
- Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à consulter le site:

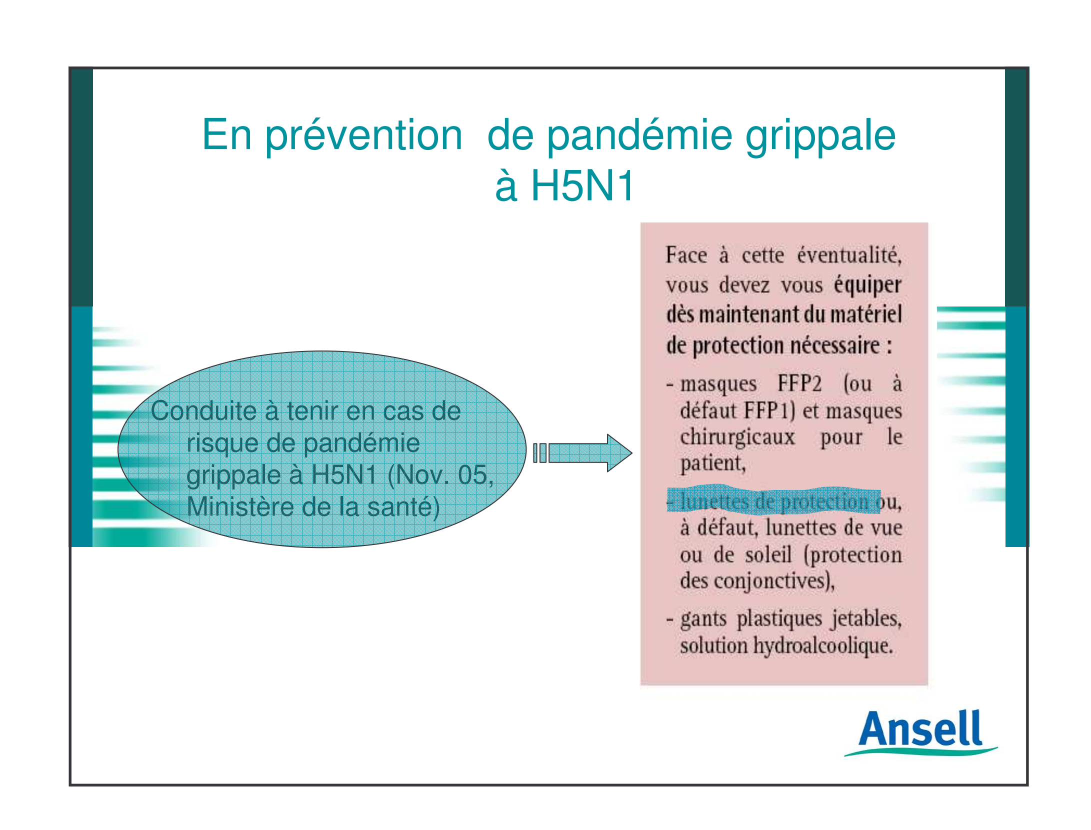
www.legifrance.gouv.fr.

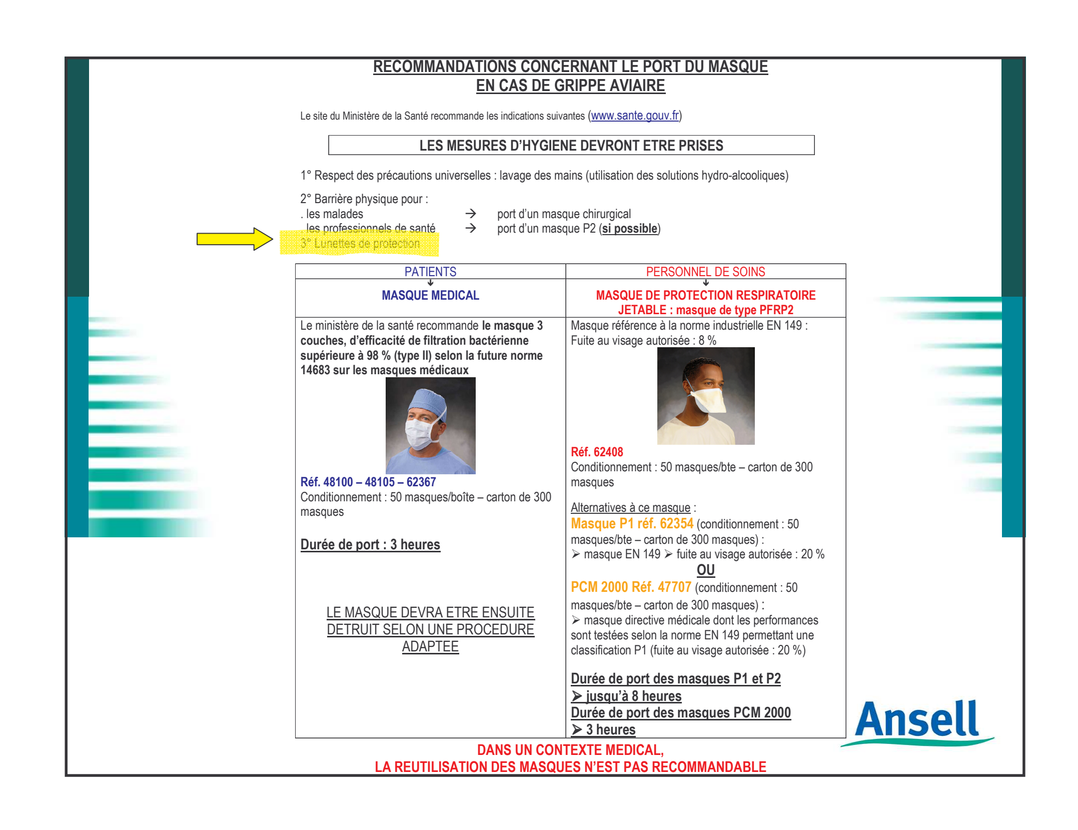
Ansell

En harmonie avec le projet de norme: EN 14683

test	Type I	Type IR	Type II	Type IIR
EFB(%)	>95	>95	>98	>98
DP(Pa)	<29,4	<49	<29,4	<49
Résistance Liquide (mm Hg)	Non	>120	Non	>120
	Staph aureus	ASTM 1862F	Staph aureus	ASTM 1862F


Ansell
Port
du masque
indispensable
Jeter après chaque usage
Directive OSHA:
« la protection des yeux par des lunettes intégrales doit être assurée si l'on prévoit une exposition des yeux »
Ansell


En prévention de pandémie grippale à H5N1
Conduite à tenir en cas de risque de pandémie grippale à H5N1 (Nov. 05, Ministère de la santé)
Face à cette éventualité, vous devez vous équiper dès maintenant du matériel de protection nécessaire :
- masques FFP2 (ou à défaut FFP1) et masques chirurgicaux pour le patient,
- lunettes de protection ou, à défaut, lunettes de vue ou de soleil (protection des conjonctives),
- gants plastiques jetables, solution hydroalcoolique.
Ansell


RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE PORT DU MASQUE
EN CAS DE GRIPPE AVIAIRE
Le site du Ministère de la Santé recommande les indications suivantes (www.sante.gouv.fr)
LES MESURES D'HYGIENE DEVRONT ETRE PRISES
1° Respect des précautions universelles : lavage des mains (utilisation des solutions hydro-alcooliques)
2° Barrière physique pour :
. les malades → port d'un masque chirurgical
. les professionnels de santé → port d'un masque P2 (si possible)
3° Lunettes de protection
PATIENTS
MASQUE MEDICAL
Le ministère de la santé recommande le masque 3 couches, d'efficacité de filtration bactérienne supérieure à 98 % (type II) selon la future norme 14683 sur les masques médicaux
Réf. 48100 – 48105 – 62367
Conditionnement : 50 masques/boîte – carton de 300 masques
Durée de port : 3 heures
LE MASQUE DEVRA ETRE ENSUITE DETRUIT SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE
PERSONNEL DE SOINS
MASQUE DE PROTECTION RESPIRATOIRE JETABLE : masque de type PFRP2
Masque référence à la norme industrielle EN 149 :
Fuite au visage autorisée : 8 %
Réf. 62408
Conditionnement : 50 masques/bte – carton de 300 masques
Alternatives à ce masque :
Masque P1 réf. 62354 (conditionnement : 50 masques/bte – carton de 300 masques) :
➢ masque EN 149 ➢ fuite au visage autorisée : 20 %
OU
PCM 2000 Réf. 47707 (conditionnement : 50 masques/bte – carton de 300 masques) :
➢ masque directive médicale dont les performances sont testées selon la norme EN 149 permettant une classification P1 (fuite au visage autorisée : 20 %)
Durée de port des masques P1 et P2
➢ jusqu'à 8 heures
Durée de port des masques PCM 2000
➢ 3 heures
DANS UN CONTEXTE MEDICAL,
LA REUTILISATION DES MASQUES N'EST PAS RECOMMANDABLE
Ansell


SAFEVIEW
Lunettes de protection
Les lunettes de protection Safeview sont à utiliser dans un environnement ou des risques de projection subsistent. Un confort associé au design font de Safeview la solution idéale pour la protection des yeux
Référence | Désignation | Sachets | Carton
SV100F | Monture | 10 | 10 sachets de couleur différente
SV250F | Visière à usage unique | | 10 sachets de 25 visières
Ansell

- Nous vous remercions pour votre attention, pour de plus amples informations vous pouvez contacté votre délégué hospitalier (les coordonnées et régions vous sont indiqués dans le catalogue tarifaire)
- Nous vous encourageons à consulter notre site:

Ansell

www.ansellhealthcare.com

Ansell